



Conseil économique et social

Distr. générale
13 novembre 2013
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-deuxième session

11-21 février 2014

Suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous

Déclaration soumise par UNANIMA International, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Migration : une question multisectorielle

La migration affecte tous les pays du monde, qu'il s'agisse de pays d'origine, de transit ou de destination. Il s'agit d'une question transversale, impliquant la plupart des thèmes majeurs du programme des Nations Unies : pauvreté, femmes, enfants, alimentation, eau, guerre, travail décent, droits de l'homme et changement climatique. La migration offre un terrain fertile pour la violation de plusieurs droits de l'homme, y compris la traite des êtres humains et d'autres formes d'exploitation des personnes vulnérables. Notre organisation souhaite que la migration soit incluse dans le programme de développement pour l'après-2015 comme question majeure dans les objectifs de développement pour l'après-2015. Elle souhaite appuyer les efforts de l'Assemblée générale visant à garantir que les Gouvernements se dotent des législations et des structures adéquates afin de faire de la migration outil efficace d'autonomisation et de développement.

Selon la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, la migration connaît une croissance en portée, en complexité et en impact. Le nombre de migrants internationaux dans le monde a atteint 232 millions. Ce groupe de personnes en déplacement comprend également les réfugiés et les demandeurs d'asile, des personnes qui fuient par peur. Les migrants et les réfugiés sont fondamentalement différents et le droit international et doit les traiter différemment. Cependant, les deux groupes font partie des personnes les plus vulnérables car ils sont arrachés à leurs domiciles, à leurs familles et aux systèmes de soutien; souvent pauvres et non qualifiés; certains souffrant de problèmes de santé. Plusieurs d'entre eux sont conscients des ressources disponibles, mais sont paralysés par la peur ou le manque d'estime de soi ou de bien-être pour y accéder. D'autres ressources, comme les connaissances linguistiques, le transport ou le soutien communautaire, sont nécessaires pour que les personnes puissent se donner les moyens de saisir les opportunités d'apprentissage et de sécurité de revenu.

Dans le même temps, la migration est un outil puissant pour l'autonomisation des personnes, l'élimination de l'extrême pauvreté et l'accès à un travail décent. La migration offre des avantages non seulement aux migrants eux-mêmes mais également à leurs pays d'origine et d'accueil, en comblant le manque de main d'œuvre dans le pays de destination et en stimulant un flux de devises vers le pays d'origine – ce qui représente l'une des formes les moins « douloureuses » de l'aide étrangère. Wu Hongbo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a déclaré que la migration élargit les opportunités disponibles aux personnes, et est un moyen crucial d'élargir l'accès aux ressources et de réduire la pauvreté.

Mais les avantages de la migration disparaissent si les migrants sont exploités et maltraités en raison des défaillances des pouvoirs publics. Les Etats doivent choisir les politiques en connaissance de cause, en vue de tirer des gains économiques et sociaux considérables de la migration, en réglementant le recrutement des travailleurs migrants, en garantissant les droits des migrants, en protégeant les migrants en détresse et en intégrant les entrepreneurs migrants dans le développement.

Au lieu de cela, les obstacles politiques existants ont encouragé la xénophobie et les conditions difficiles, ayant pour résultat l'imposition de frais exorbitants aux migrants, la séparation des familles et l'impuissance à faire respecter les droits de l'homme. Les politiques de certains pays sont de plus en plus répressives, impliquant une longue détention et un traitement hors frontières des demandeurs d'asile. Les traumatismes infligés à ces personnes vulnérables, dont des femmes, des enfants et des mineurs non accompagnés, constituent souvent de véritables violations des conventions sur les droits de l'homme.

Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, tenu les 3 et 4 octobre 2013, a indiqué que les Gouvernements doivent s'écarter de la position défensive sur la migration et considérer celle-ci comme productive et bénéfique pour tous. Un appel a été lancé pendant cette réunion pour garantir les droits internationaux des migrants et pour mettre cette question au programme de développement pour l'après-2015.

Pratiques de la base

L'autonomisation des migrants exige des services dans les zones d'établissement, de l'emploi et des soutiens à la santé et au bien-être. Par exemple, les unités de l'organisation non gouvernementale UNANIMA International gèrent des centres d'accueil des migrants, leur fournissant refuge, nourriture, vêtements et d'autres formes d'aide à l'installation (conseil juridique, l'assistance à la traduction et aux soins de santé). Ces unités habilite les migrants pendant la transition à la vie dans le pays de destination, en les aidant à trouver logement, transport et emploi; elles dispensent des cours informels en langues, nutrition et développement du leadership; elles fournissent un endroit où les migrants peuvent appartenir, créer une communauté, former des réseaux et contribuer à la société; et elles s'efforcent de permettre l'intégration sociale et la réhabilitation des migrants qui retournent à leurs pays d'origine. Les groupes locaux d'UNANIMA International sont également impliqués dans les activités de lutte contre la traite, qui œuvrent à mettre un terme à la demande pour des personnes victimes de l'esclavage humain, et de leur offrir des services pour ces personnes.

Ces services, et d'autres, sont fournis par les ONG dans le monde entier. Les gouvernements peuvent fournir davantage de ressources financières et d'infrastructures, et créer des partenariats public-privé en vue d'augmenter le financement des agences qui existent déjà, ou élargir leurs services à d'autres. Les gouvernements et tous leurs partenaires doivent être tenus responsables de l'utilisation des fonds, et du pouvoir.

Conclusion

A la lumière du thème de cette session « promouvoir l'autonomisation des personnes pour arriver à l'éradication de la pauvreté, l'intégration sociale, le plein emploi et le travail décent pour tous » la migration servirait des verres efficaces, à travers lesquels nous pouvons voir le programme de développement pour l'après-2015. Si la véritable intégration sociale des migrants est réalisée, la mobilité est l'un des plus importants outils pour autonomiser les personnes, éradiquer la pauvreté et fournir le plein emploi et le travail décent.

Recommandations

Nous appelons la Commission du développement social à exhorter les Etats membres à :

a) Considérer la « migration » comme un sujet pour le programme de développement pour l'après-2015;

b) Permettre aux pays d'origine de réduire le besoin de migration, en fournissant un seuil de protection sociale minimale, garantissant l'état de droit, une société stable, un travail décent et les droits de l'homme pour chaque citoyen;

c) Considérer les moyens pour éviter la fuite des cerveaux des professionnels des pays d'origine;

d) Garantir que les pays de destination fournissent un seuil de protection sociale minimale, qui inclut les migrants et les réfugiés, et les ressources permettant de promouvoir le travail indépendant;

e) Développer davantage les politiques sociales et les bonnes pratiques pour les mécanismes de gouvernance et de responsabilisation affectant les migrants, en légalisant ou en réglementant, par exemple, les mécanismes pour la circulation des personnes protégeant leur dignité et leurs droits humains, dans le cadre d'un état de droit;

f) Veiller spécialement à protéger les migrants et les réfugiés, particulièrement les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables, des abus tels que la traite d'êtres humains;

g) Partager les infrastructures et les ressources de façon à permettre aux Gouvernements d'équilibrer l'offre et la demande en matière de main d'œuvre à travers les frontières (par exemple, utiliser l'expérience de la formation de la « troïka » du forum politique de haut niveau pour créer des partenariats entre les pays développés et en développement);

h) Reconnaître la contribution des migrants à la diversité et au développement sain des pays de destination et d'origine.

La migration a le potentiel de promouvoir « l'autonomisation des personnes pour arriver à l'éradication de la pauvreté, l'intégration sociale, le plein emploi et le travail décent pour tous ». Les gouvernements doivent répondre à l'appel des Nations Unies pour garantir les droits internationaux des migrants, et inclure cette question dans le programme de développement pour l'après-2015.